

JEUDI VENDREDI
30 & 31
JANVIER



job fest

KINEPOLIS
DE LOMME



Et si les salons emploi/formation
SE REINVENTAIENT ?

L4M
EMPLOI / STAGE / FORMATION

FORT DE PLUS DE 15 ANS D'EXPÉRIENCE DANS L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS,
L4M INNOVE EN LANÇANT JOBFEST,
LE RENDEZ-VOUS RECRUTEMENT ET FORMATION DU DÉBUT D'ANNÉE 2020 !

LE CONCEPT job fest



SUR 2 JOURS, JOBFEST

vous permet de choisir de participer sur une journée ou les deux.

L'événement rassemble des recruteurs, des entreprises de placement et des organismes de formation.

CHIFFRES CLÉS

100
EXPOSANTS

5 000
VISITEURS

**+
1 000**
POSTES
À POURVOIR

DES
CENTAINES
D'OFFRES DE
FORMATION
PROPOSÉES

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INCONTOURNABLE



DIGITAL

Articles web sponsorisés et relayés via les réseaux sociaux et les leaders d'opinion.

+ DE 100 000 UTILISATEURS TOUCHÉS



RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du relai de l'information sur les principaux réseaux sociaux, un **SOURCING SERA EFFECTUÉ** sur ceux-ci **DANS LE MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT.**



AFFICHAGE GRAND FORMAT

+ DE 500 FACES (2m², 1,2 m², bus)
DANS TOUTE LA MEL



MÉDIAS

La Voix du Nord, La Gazette NPDC, Métropolys, France Bleu Nord, Virgin Radio, France 3, NRJ, Wéo, TV Avantages.



DIFFUSION

Parcs et zones d'activités, Structures d'accompagnement à l'emploi, Missions Locales, Pôle Emploi, Ecoles et Universités.

LES INNOVATIONS DU SALON

LA FRESH TOUCH !

3 ateliers backstage

INSPIRÉS DU TEAM BUILDING, LES ATELIERS BACKSTAGE SONT DES MOMENTS LUDIQUES OÙ VOUS POURREZ DÉCOUVRIR LES APTITUDES ET LA PERSONNALITÉ DES CANDIDATS. SANS SURCÔÛT, CES ATELIERS SONT LIMITÉS À 4 SESSIONS PAR JOUR POUR CHACUN D'ENTRE EUX.

JEUDI
30
JANVIER



VR CHALLENGE

Esprit d'équipe, confiance aveugle et sang-froid, autant de qualités requises pour désamorcer la bombe que seul un membre de votre équipe peut voir dans une dimension virtuelle.

Les autres membres devront lui donner des consignes depuis le monde réel.



FAKE NEWS

Vous devez couvrir un événement hautement improbable en réalisant un reportage.

Pas besoin de compétences dans l'audiovisuel, ce sont surtout votre imagination et votre capacité à travailler en groupe et à faire participer tout le monde qui seront mises à l'épreuve.

VENDREDI
31
JANVIER



VR CHALLENGE

Esprit d'équipe, confiance aveugle et sang-froid, autant de qualités requises pour désamorcer la bombe que seul un membre de votre équipe peut voir dans une dimension virtuelle.

Les autres membres devront lui donner des consignes depuis le monde réel.



BATTLE CONSTRUCTION

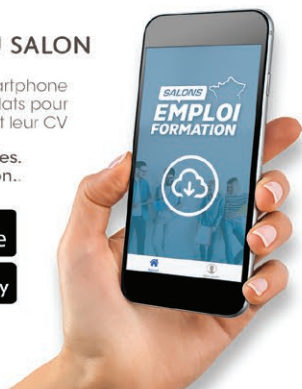
Chefs de chantier dans l'âme, bâtisseurs de tout poil, c'est l'occasion de construire en équipe, et dans le temps imparti, un bâtiment mémorable !

Sens de l'initiative, logique, et organisation seront les qualités permettant aux candidats de tirer leur épingle du jeu.

L'APPLICATION DU SALON

Scannez avec votre smartphone l'invitation des candidats pour retrouver aussitôt leur CV

Digitalisez votre prise de notes.
Gagnez du temps post-salon...



WORKSHOPS

Ces mini-conférences interactives ciblent 4 thématiques :

- **Changer de carrière** c'est facile !
- **Action-réaction** quand la science aide à être recruté
- **Réseaux sociaux** : Comment faire de votre e-réputation un véritable atout
- **Les clés** pour assurer lors d'un entretien Skype

LES TARIFS JOB FEST 2020

1 / PROFITEZ DE NOS OFFRES

STARTER PACK

UN STAND 5^{M2}
+

1/3 DE PAGE PUBLICITAIRE
DANS LE GUIDE

2200€ HT
PAR JOURNÉE

OPTION DIGITAL BOOST

UNE INSERTION PUBLICITAIRE
SUR L'INVITATION PERSONNELLE DES CANDIDATS

+

UNE BANNIÈRE/VIDÉO PUBLICITAIRE
SUR L'APPLI

+

VOTRE LOGO EN TOP POSITION
DANS LA LISTE DES EXPOSANTS SUR SITE WEB ET APPLI

590€ HT
PAR JOURNÉE

2 / OU RESERVEZ UN STAND :

STAND 5^{M2} / 1800€ HT

STAND 8^{M2} / 2900€ HT

STAND 10^{M2} / 3600€ HT

LA JOURNÉE

VOTRE PARTICIPATION COMPREND :

VOTRE STAND DE 5, 8, 10^{M2}
(LES STANDS DE 8 ET 10 M² SONT EN NOMBRE LIMITÉ.
CONTACTEZ-NOUS RAPIDEMENT POUR LES RÉSERVER.)

LE MOBILIER ET L'ÉCLAIRAGE

VOTRE FICHE DESCRIPTIVE
DÉTAILLÉE SUR LE SITE WEB ET L'APPLICATION MOBILE.

VOTRE FICHE DANS LA BROCHURE DE L'ÉVÈNEMENT.

UNE FICHE COMPLÈTE SUR LE SITE JOBFEST.FR

INSERTIONS DANS LE GUIDE (PAR JOURNÉE)

PAGE PLEINE 1 150 € HT

1/3 DE PAGE 570 € HT

4^{ÈME} DE COUVERTURE (PAGE ENTIÈRE) 1 690 € HT

2^{ÈME} DE COUVERTURE (PAGE ENTIÈRE) 1 460 € HT

3^{ÈME} DE COUVERTURE (PAGE ENTIÈRE) 1 350 € HT

L4M, ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS EMPLOI/FORMATION DEPUIS 2004.
+ DE 20 ÉVÈNEMENTS/AN EN HAUTS-DE-FRANCE, NORMANDIE, CHAMPAGNE, BRETAGNE, ET LOIRE-ATLANTIQUE.

VOS CONTACTS

THIERRY MUR
03.20.21.84.74
06.64.10.74.92
thierry.mur@l4m.fr

GUILLAUME HARDUIN
03.20.21.84.75
06.15.15.61.39
guillaume.harduin@l4m.fr

GUILLAUME VANDAELE
03.20.21.92.22
07.78.18.59.55
guillaume.vandaele@l4m.fr

ARNAUD VUCHER-BONDET
03.20.04.64.92
06.14.90.37.35
communication@l4m.fr



VENDREDI
31 JANVIER 2020
KINÉPOLIS de LOMME
9H30 à 17H30

ORGANISME

CONTACT FACTURATION

Contact
 Adresse
 Ville
 Code Postal [][][][][]
 E-mail
 Téléphone [][][][][][][][][][]

Contact
Adresse
Ville
Code Postal |_|_|_|_|_|_|_|
E-mail
Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

UN STAND 5 m² + 1/3 DE PAGE PUBLICITAIRE DANS LE GUIDE : 2 200 € HT
 mobilier et éclairage compris. (2 640 € TTC)

JEUDI > 30 / 01 / 2020

VENDREDI > 31 / 01 / 2020

STANDS SEULS : mobilier et éclairage compris.

	SIMPLE (5 m ²)	MÉDIUM (8 m ²)	DOUBLE (10 m ²)	ELECTRICITÉ	PUB
JEUDI 30 / 01 / 2020	☐ 1 800 € HT (2 160 € TTC)	☐ 2 900 € HT (3 480 € TTC)	☐ 3 600 € HT (4 320 € TTC)	☐ 100 € HT (120 € TTC)	☐
VENDREDI 31 / 01 / 2020	☐ 1 800 € HT (2 160 € TTC)	☐ 2 900 € HT (3 480 € TTC)	☐ 3 600 € HT (4 320 € TTC)	☐ 100 € HT (120 € TTC)	☐

INSERTIONS PUBLICITAIRES

dans le guide du salon :

- ☐ Page pleine à 1 150 € HT (1 380 € TTC)
 ☐ 3^{ème} de couverture à 1 350 € HT (1 620 € TTC)
- ☐ 1/3 de page publicitaire à 570 € HT (684 € TTC)
 ☐ 4^{ème} de couverture à 1 690 € HT (2 028 € TTC)
- ☐ 2^{ème} de couverture à 1 460 € HT (1 752 € TTC)

DIGITAL BOOST

UNE INSERTION PUBLICITAIRE
sur l'invitation personnelle des candidats

UNE BANNIÈRE ou une **VIDÉO**
PUBLICITAIRE sur l'appli

VOTRE LOGO EN TOP POSITION
dans la liste des exposants,
sur l'appli et sur le site web

590 € HT (708 € TTC)

JEUDI > 30 / 01 / 2020

VENDREDI > 31 / 01 / 2020

Remarques : _____

« Je déclare sur l'honneur réserver par la présente un stand pour le ou les salon(s) coché(s) ci-dessus, et je m'engage à régler TTC selon la formule que j'ai choisie. Je suis informé(e) qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation ».

Signature précédée de la mention
« Lu, approuvé, bon pour commande » :

Signature et cachet de l'entreprise

A. |

le: | | | | |

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les présentes sont conclues entre :

- La SARL L4M, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS, inscrite au RCS de LILLE sous le n°B 477 593 107, représentée par Monsieur Arnaud VUCHER-BONDET, ci-dessous nommée « le Prestataire »,
 - et entre toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public souhaitant confier à la société L4M la réalisation de prestations de services, ci-après nommée « le Client ».
- Tout commandé de prestations de services auprès de L4M par le Client est soumise à l'acceptation pleine et entière par ce dernier des présentes conditions générales de services.
- Les conditions générales de services applicables à ces prestations entrent en vigueur à la date d'envoi par le Client d'un bon de commande de prestations de services à L4M, dans les conditions prévues à l'article 3. de services sous réserve d'un préavis de trente (30) jours à compter de leur modification.

ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client confie au Prestataire la réalisation des prestations visées à l'article 2.

ARTICLE 2 LES PRESTATIONS

Le Prestataire propose au Client, qui l'accepte, la réalisation des prestations suivantes :

- Forfait de base : mise à disposition d'un stand mobilier et éclairage, insertion dans la brochure du salon.
- Option 1 : insertion d'un encart publicitaire dans la brochure distribuée dans le salon.
- Option 2 : diffusion auprès des visiteurs du salon d'objets publicitaires fournis par le client.

ARTICLE 3 PROCESSUS DE COMMANDE

Le Client souhaitant confier au Prestataire la réalisation de prestations doit adresser au Prestataire, à l'adresse SARL LOOKING FOR MISSION 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Le prestataire émettra à réception du bon de commande une facture adressée au client. Le bon de commande doit être retourné par le client au prestataire avant la date indiquée sur celui-ci, variable en fonction du salon concerné. Toute commande de prestations effectuée par le client au prestataire est ferme et définitive et ne pourra en aucun cas donner lieu à remboursement de la part du prestataire pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 4 TARIF, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif applicable à la prestation est celui présenté dans le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Il s'entend toutes taxes comprises, et est payable en Euros.

La somme est à verser en intégralité par le client à réception de la facture. Le client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de l'exécution des prestations objet des présentes.

Aucune prestation ne sera réalisée à défaut de réception par le prestataire du règlement complet des prestations commandées.

Le règlement peut se faire, au choix du client, par chèque ou par virement bancaire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de l'indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à la somme de 40 EUR, et sera compensée des frais complémentaires en cas de poursuites, fondées sur l'article L.441-6 du Code de Commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit pour tout retard de paiement à l'échéance de la facture concernant l'indemnité forfaitaire, et lors de la procédure de recouvrement pour ce qui concerne l'indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 EXECUTION DES PRESTATIONS

5.1 Description de la formule de base :

Le Prestataire met à la disposition pour le salon concerné un stand d'une surface de 5m2 environ.

Celui-ci est pourvu de mobilier composé d'une table et de quatre chaises et doté d'un éclairage.

L'emplacement du stand dans le salon concerné est choisi par le client Prestataire, qui peut à tout moment jusqu'à l'ouverture du salon concerné, procéder à un changement de celui-ci en cas de nécessité. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement dans cette hypothèse.

Le client est entièrement responsable des meubles et objets qui sont sous sa garde.

Il lui appartient de faire le nécessaire afin d'éviter tout vol de ceux-ci et d'assurer l'intégrité du stand et du mobilier mis à sa disposition par le prestataire.

5.2 Encart publicitaire :

Le client s'engage à faire parvenir dans le délai indiqué par le prestataire l'ensemble des éléments demandés par le prestataire en vue de l'insertion de l'encart publicitaire commandé.

Le client est entièrement responsable des conséquences de la non conformité des éléments remis aux Loix et règlements en vigueur.

Les encarts publicitaires doivent être validés par le client sur présentation d'un « bon à tirer » envoyé par mail par le prestataire.

En l'absence de réponse du client à ce mail sous 48 heures après l'envoi par le prestataire, le « bon à tirer » sera considéré comme accepté sans réserve par le client.

5.3 Diffusion d'objets publicitaires :

La conception, la fabrication et la livraison des objets publicitaires sont à la charge du client. Seuls les objets publicitaires de petite taille seront acceptés. Tout objet publicitaire doit faire l'objet d'une validation préalable par le prestataire, sur remise d'un échantillon / prototype par le client.

Les objets publicitaires doivent être remis au prestataire en mains propres ou par livraison contre réception par le client ou toute personne mandatée par lui au plus tard 72h avant l'ouverture du salon concerné. Les frais de transport et d'emballage sont à la charge exclusive du client.

Le choix du nombre d'objets publicitaires à diffuser sera pris par le client sous sa seule responsabilité, en fonction des informations délivrées à cet effet par le prestataire relativement à la fréquentation prévisible du salon concerné.

Le prestataire assure la remise des objets publicitaire aux visiteurs à l'entrée du salon concerné.

Le client est entièrement responsable des risques susceptibles d'être causés aux visiteurs du salon du fait de l'utilisation de l'objet publicitaire diffusé.

Tous les objets publicitaires non diffusés sont tenus à la disposition du client dans les locaux du prestataire. Le client s'engage à venir les reprendre dans un délai maximum de deux semaines à l'expiration duquel lesdits objets publicitaires seront détruits par le prestataire.

ARTICLE 6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Eléments remis par le client

Le client déclare être le titulaire exclusif de l'ensemble des droits portant sur les éléments fournis au Prestataire dans le cadre notamment de l'insertion d'un encart publicitaire, de la diffusion d'un objet publicitaire ou de l'envoi d'un mailing.

Le client déclare également disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation par le prestataire des prestations objet des présentes.

Le client concède, à titre non exclusif, au Prestataire, une licence d'exploitation de ces éléments aux fins de la réalisation par le Prestataire des prestations objet des présentes.

Le Prestataire se réserve le droit, sans que cela puisse constituer un manquement à ses obligations envers des présentes, de refuser l'utilisation d'éléments fournis par le client dès lors que ceux-ci sont susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou d'enfreindre des dispositions légales ou réglementaires, ou encore de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En cas de poursuites ou réclamations exercées par un tiers sur les éléments fournis par le Client ou sur l'utilisation de l'objet publicitaire, le client s'engage à indemniser le Prestataire de tout dommage subi par ce dernier et à assurer à ses frais la défense du Prestataire ainsi qu'à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi par ledit tiers.

ARTICLE 7 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations objet des présentes conformément aux règles de l'art et aux normes en usage dans la profession.

Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens.

Le Prestataire écarte toute responsabilité en cas d'annulation du salon indépendante de sa volonté résultant notamment d'un cas de force majeure ou d'une décision impérative prise par une autorité administrative ou judiciaire ou par un tiers ayant un pouvoir décisionnel dans l'organisation du salon concerné.

ARTICLE 8 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire afin de lui apporter tous les éléments nécessaires à l'exécution par celui-ci des prestations objet des présentes.

Le Client s'engage à payer l'intégralité du prix de l'ensemble des prestations commandées.

ARTICLE 9 DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire informe le Client que ses données sont enregistrées, et font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, enregistrée sous le numéro 1266665 conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

En conséquence, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données, par simple contact auprès du Prestataire à l'adresse suivante :

SARL LOOKING FOR MISSION / 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Le Prestataire s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires.

ARTICLE 10 RESPONSABILITE

Les réparations éventuellement dues par le Prestataire correspondant au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients.

En tout état de cause, le montant dû par le Prestataire en réparation du préjudice causé au Client ne saurait en aucun cas excéder le montant des sommes effectivement perçues par le Prestataire au titre des prestations et/ou services associés réalisés, et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation.

ARTICLE 11 NON-RENONCIATION

L'inertie, la négligence ou le retard par une Partie à exercer un droit ou un recours en vertu du présent contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

ARTICLE 12 INCESSIBILITE

Aucune Partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits du présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre Partie à cet effet sauf cession partielle.

ARTICLE 13 COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Toute notification faite au titre des présentes sera considérée comme valablement faite si elle est effectuée par écrit à l'adresse des Parties figurant dans la première facture adressée par le Prestataire au Client.

Par écrit », au sens des présentes, signifie par tout document signé par une Partie et remis à l'autre partie ou par toute information transmise à l'autre Partie au moyen d'un e-mail, du courrier, de la télécopie, et permettant l'identification de l'expéditeur.

ARTICLE 14 ASSURANCE

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle. Le Prestataire fournit une attestation d'assurance au Client à première demande de celui-ci.

ARTICLE 15 INTEGRALITE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de services, le bon de commande régularisé par le Client et les factures adressées par le Prestataire au Client représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties et ne pourront être modifiées que par un avenant convenu d'un commun accord.

ARTICLE 16 CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, concernant l'activité de l'autre Partie au présent contrat et dont ils auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion des présentes, notamment mais non limitativement les informations techniques, commerciales, financières et autres.

A cet effet, les Parties prendront toutes les dispositions requises auprès de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours, afin de conserver audites informations leur caractère confidentiel.

Les Parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leur fonction pour l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 17 NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 18 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit Français.

Les contestations ou litiges soulevés à l'occasion de l'application ou de l'interprétation des présentes seront faute d'être résolus à l'amiable par les parties, soumis à la compétence des Tribunaux de la Ville de LILLE.

Cette attribution de compétences s'applique également en matière de référé.